



Tel : 09 70 21 22 41

**PISCINE  
LA PLANCHETTE**

DINAN AGGLOMÉRATION

accueil.planchette@dinan-agglomeration.fr

## IMPRIME D'INSCRIPTION POUR STAGE DE NATATION PISCINE LA PLANCHETTE - VACANCES DE PRINTEMPS 2026

Je soussigné (e),

NOM, PRENOM Du tuteur légal : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du jeune pour les cours enfants : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

COMMUNE : \_\_\_\_\_

EMAIL (OBLIGATOIRE) : \_\_\_\_\_

TEL 1 : \_\_\_\_\_ TEL 2 : \_\_\_\_\_

TRAITEMENT MEDICAL ou INFORMATION DE SANTE : \_\_\_\_\_

Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile

NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : \_\_\_\_\_

### STAGE DE NATATION POUR ENFANTS (à partir de 6 ans) VACANCES DE PRINTEMPS 2026

Cours de natation sous forme de 5 cours par semaine

42,45€ Dinan Agglomération /47,50€ Hors Dinan Agglomération

### **DU LUNDI AU VENDREDI de 14h00 à 14h45**

Semaine 16 du 13 Avril au 17 Avril 2026

Semaine 17 du 20 Avril au 24 Avril 2026

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER (avec les règles particulières) COMPLETE, DATE ET SIGNE  
*Le règlement s'effectue à l'accueil de la piscine, lors de l'inscription  
Chèque bancaire à l'ordre de " Piscine la planchette "*



Tel : 09 70 21 22 41

**PISCINE  
LA PLANCHETTE**

DINAN AGGLOMÉRATION

accueil.planchette@dinan-agglomeration.fr

## REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE COURS DE NATATION

### ARTICLE 1

Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur.

### ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La carte personnalisée devra être scannée à la borne de la piscine à chaque cours.

### ARTICLE 3

Seront prévues des séances de rattrapage (dans l'année scolaire en cours) en cas de problème médical dûment justifié par un certificat médical.

### ARTICLE 4

#### La carte :

- Donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible.
- Elle est nominative.
- Elle est strictement personnelle.
- Elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

**La carte devra être restituée en cas d'arrêt définitif de l'activité.**

**En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée au tarif en vigueur.**

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de :

La gestion et suivi des inscriptions aux cours,

La gestion des cartes d'adhésion

La facturation du service.

Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.

Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont :

Le service sport enfance- jeunesse,

Les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines,

Le service Finances de DINAN Agglomération,

Le Trésor Public Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés.

Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse [m.collin@dinan-agglomeration.fr](mailto:m.collin@dinan-agglomeration.fr)

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr). »

DATE & SIGNATURE